



# PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### relative au projet d'extension de la ligne 1 de Bustram sur les communes de Vendargues, Montpellier, Castelnau-le-Lez, Le Crès, Castries.

Il sera procédé du lundi 16 juin 2025 à 9h00 au mercredi 16 juillet 2025 à 13h00, soit durant 31 jours consécutifs, à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'extension de la ligne 1 de Bustram sur les communes de Vendargues, Montpellier, Castelnau-le-Lez, Le Crès et Castries, à la cessibilité et à l'autorisation environnementale unique au profit de Montpellier Méditerranée Métropole.

L'extension de la ligne B1 permet de relier les communes situées à l'Est de la Métropole au cœur de celle-ci. Elle relie Notre-Dame de Sablassou, située à Castelnau-le-Lez, à la commune de Castries via les communes du Crès et de Vendargues. Ce projet s'étend sur 7,3 km et comporte 11 stations accessibles. Elle sera exploitée grâce à des bus électriques à raison d'un bus toutes les 16 minutes de 7h à 19h et toutes les 30 min de 5h à 7h et de 19h à minuit. Une interruption de trafic est prévue entre 00h00 et 05h00.

La présidente du tribunal administratif de Montpellier a désigné une commission d'enquête composée de :

Président :

- Monsieur Eric DURAND,

Membres :

- Madame Sylvie MURTA-BARROS,

- Monsieur Philippe ORIGNY

Suppléant :

- Monsieur Daniel PLANCHE.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Jean-Paul BARBAZA, Chef de projet Bustram à la Tam, maître d'ouvrage délégué : par mail [bustram@tam-way.com](mailto:bustram@tam-way.com) - téléphone 0 805 296 920.

#### Dossiers d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers comprenant notamment l'étude d'incidences et les décisions de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas de la MRAe, seront déposés et consultables du lundi 16 juin 2025 à 9h00 au mercredi 16 juillet 2025 à 13h00 :

Mairie de Vendargues (siège de l'enquête)	Place de la Mairie 34740 Vendargues	du lundi au vendredi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00 <b>à partir du 15 juillet 2025 :</b> du lundi au vendredi de 08h00 à 15h00
Mairie de Montpellier	1 Place Georges Frêche 34267 Montpellier cedex 2	lundi, mardi, mercredi, vendredi de 08h30 à 17h00 jeudi de 10h00 à 19h00
Mairie du Crès	Place Julien Quet 34920 Le Crès	du lundi au vendredi : 08h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Mairie de Castelnau-le-Lez	2 rue de la Crouzette 34170 Castelnau-le-Lez	du lundi au vendredi : 08h00 à 12h00 - 13h15 à 17h00
Mairie de Castries	4 Av. de la Promenade 34160 Castries	du lundi au jeudi : 08h00 à 12h00 - 14h30 à 18h00 le vendredi : 08h00 à 12h00 - 14h30 à 17h00

- sur le site internet du registre dématérialisé, au lien suivant :  
<https://www.democratie-active.fr/bustram-extension-b1/>

- sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant :  
[www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2](http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2)

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement téléphone 04 67 61 61 61.

### **Observations et propositions :**

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 16 juin 2025 à 9h00 au mercredi 16 juillet 2025 à 13h00, sur les registres d'enquête déposés aux lieux et horaires mentionnés ci-dessus.

- par correspondance au président de la commission d'enquête, Monsieur Eric DURAND  
« Projet d'extension Bustram 1 »  
Mairie de Vendargues  
Place de la Mairie  
34740 Vendargues

- les déposer par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/bustram-extension-b1/>

- les déposer par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-extension-b1@democratie-active.fr](mailto:enquete-publique-extension-b1@democratie-active.fr)

Les commissaires enquêteur recevront les observations et propositions du public aux dates et horaires suivants :

Lieux	Adresses	Dates	horaires
Mairie de Vendargues (siège de l'enquête)	Place de la Mairie 34740 Vendargues	Vendredi 20 juin 2025 Mercredi 2 juillet 2025 Mercredi 16 juillet 2025	14h00 à 17h00 09h00 à 12h00 10h00 à 13h00
Mairie du Crès	Place Julien Quet 34920 Le Crès	Mercredi 25 juin 2025 Mercredi 9 juillet 2025	09h00 à 12h00 14h00 à 17h00
Mairie de Castelnau-le-Lez	2 rue de la Crouzette 34170 Castelnau-le-Lez	Mercredi 18 juin 2025 Jeudi 26 juin 2025	14h00 à 17h00 14h00 à 17h00
Mairie de Castries	4 Av. de la Promenade 34160 Castries	Mercredi 25 juin 2025 Jeudi 3 juillet 2025	14h00 à 17h00 09h00 à 12h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies de Vendargues, siège de l'enquête, Montpellier, Castelnau-le-Lez, Le Crès, Castries et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole.

Ils seront également déposés sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr) durant le même délai.

Les décisions prises par le préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique, la cessibilité et, l'autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1 du code de l'environnement, soit des refus.